

**COMMUNE
DE
VELESMES-ECHEVANNE
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
1^{er} DECEMBRE 2021**

Membres présents : Céline BERTHIER, Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Frédéric MOREL, Stéphane PARIS Philippe RACINE, Christelle ROBBE

La séance est ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Manon JAYET

Date de convocation : 23 novembre 2021

Date d'affichage : 3 décembre 2021

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Caution logement communal
- Décision modificative

1 – Présence du garde forestier pour présentation de l'état d'assiette

Absent

2 – Prix de l'affouage

Suite à l'inscription de 24 affouagistes, il est proposé de destiner le produit des coupes de la parcelle N°45 à Echevanne et des parcelles N°1 et 22 Velesmes à l'affouage.

Les garants des bois proposent de fixer le tarif à 50€.

Vote à l'unanimité

3 – Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire informe qu'il convient d'anticiper le départ à la retraite de la secrétaire de mairie. Ainsi il est proposé d'envisager un recrutement pour accroissement temporaire d'activité afin de permettre un travail en binôme avant le départ de la secrétaire actuelle pour une période de 6 mois sur le temps de travail identique au poste actuel soit 20h pour la commune de Velesmes-Echevanne.

Poste ouvert en catégorie C dans la filière administrative en tant qu'adjoint administratif
Publication de l'offre dès que possible pour une prise de poste envisagée au 1^{er} mars 2022

Vote à l'unanimité

4 – Encaissement chèque Groupama suite sinistre

Le maire informe que les assurances Groupama ont fait parvenir un chèque de 2 520 € suite au sinistre sur le clocher de l'Eglise en décembre 2020. Il convient d'autoriser l'encaissement dudit chèque.

Vote à l'unanimité

5 – Montant de l'ACTP fixée par la CLECT (CCVG)

Le 1^{er} adjoint informe que la CCVG verse à ses communes membres une Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP). Cette ACTP est fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Le montant est révisé chaque année.

Pour l'année 2021, la CLECT a fixé l'ACTP pour la commune de Velesmes-Echevanne à 29 413 €. (Montant incluant une déduction de 4€ par habitant dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la CCVG)

Pour : 10

Abstention : Stéphane Gauliard

6 - Rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public assainissement

Le maire expose les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif 2020 du territoire de la CCVG.

Vote à l'unanimité

7 – Caution logement communal

Le Maire informe que le logement communal situé 14 Place de l'église est à nouveau loué depuis début novembre 2021. Il convient donc d'encaisser la caution de Mr Herve Damien.

Vote à l'unanimité

8 – Décision modificative

Le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative sur le budget afin d'ajuster les comptes pris dans le cadre du budget primitif :

21 « Immobilisations corporelles »	+ 20 000 €
23 « Immobilisations en cours »	- 20 000 €

Vote à l'unanimité

Questions diverses

- Bulletin municipal à préparer pour le début d'année 2022
- Salle des fêtes : échanges sur les informations recueillies suite au dernier conseil municipal. Nouvelle réunion de travail prévue le mercredi 5 janvier 2022 à 20h
- Suivi de l'étude concernant le cimetière : l'analyse des tombes et les contrôles de stabilité et d'entretien sont terminés. Les informations sont affichées au cimetière pour aviser les familles qui peuvent ensuite se manifester en mairie
- Vœux du Maire le samedi 15 janvier 2022 à 11h
- Prévoir l'achat de nouvelles décorations de Noël en 2022
- Commission travaux : des coûts seront à prévoir pour la réparation et l'entretien des chemins, organiser une réunion avant la préparation du budget. Voir aussi pour étudier en commission l'audit énergétique réalisé pour la Mairie d'Echevanne
- Rue de St Broing : créer un passage piéton et prévoir l'installation d'un miroir en bas de la rue de la Riotte

La séance est levée à 23h.

**Le Maire,
JP Geoffroy**

